

28 Septembre 1934

I - Emile Eddé et l'Orient continuent...

Nous aurons tout vu.

Jusques et y compris, Emile Eddé et les limaces de l'Orient parler de « Justice politicienne ».

L'homme qui a fait toute une réorganisation judiciaire pour drainer les affaires vers son cabinet d'avocat, l'homme qui a pris l'habitude de convoquer les magistrats, de leur dicter des jugements et de les avancer, l'homme qui a réalisé la scandaleuse affaire du Barouk, spolié les paysans de « Ana », volé la commune de Barouk, devrait se taire.

Il ne trouvera pas beaucoup de Présidents pour aller quêter des ordres aux portes de son cabinet, et se faire rosser d'importance à la sortie.

Ni M. Firmin, ni M. Fournier ne sont allés demander à Maître Emile Eddé des conseils : et c'est parce qu'ils n'ont pas fait preuve, à son égard, du minimum de servilité indispensable pour avoir grâce à ses yeux, qu'il lâche contre eux sa meute.

Il fallait que vint le tour de ces deux honnêtes hommes.

Le malheur c'est qu'aujourd'hui l'expérience a dessillé tous les yeux.

Et le cynisme et l'impudeur d'Emile Eddé auraient mieux fait de se manifester à une autre occasion.

II. – Pèlerins monopolisés

Nos confrères de langue arabe auraient-ils raison ? L'indignation du monde musulman serait-elle justifiée ? A-t-on monopolisé pour dix ans le transport des pèlerins allant à la Mecque ?

Si cela était, la mesure serait particulièrement malheureuse.

Notre situation géographique fait de Beyrouth un centre pour le voyage à la Mecque. Nous aurions intérêt à faciliter aux pèlerins le voyage, à diminuer les prix, améliorer l'hygiène et à augmenter le confort, et pour cela, à faire appel à toutes les offres de la concurrence. Mais fixer les modalités pour dix ans, donner l'impression que l'on exploite le sentiment religieux, ne pas consulter les hautes autorités religieuses de l'Islam dans une affaire qui les intéresse au premier chef, c'est inviter les pèlerins à se détourner de Beyrouth pour aller à Haïffa, par exemple, prendre les bateaux qui les transporteront vers Jeddah.

Notre économie en souffrira, notre réputation en souffrira. La France grande puissance dont la situation est considérable dans les pays d'Islam, a un intérêt évident à faire passer par ses territoires les pèlerins musulmans, ne serait-ce que pour leur permettre de constater son libéralisme, et sa tolérance en matière religieuse.

Sauf le concessionnaire, - personne ne tirerait avantage d'un pareil monopole, - et c'est pourquoi, il nous répugne, malgré tout, de tenir pour fondées les rumeurs qui circulent,

La réforme de l'Etat en France

III. – La Chambre et les ordres mendiants

Dans son discours radiodiffusé, M. Doumergue avait également proposé de confier au gouvernement seulement le droit de proposer les dépenses.

Cela existe déjà en Angleterre. Il est indispensable d'en faire autant en France. Depuis 1926, les Chambres avaient, en effet, proprement mis au pillage les derniers de l'Etat. Sous la pression de puissantes organisations, disposant d'une influence électorale redoutable, les députés avaient été amenés à voler des dépenses dont le caractère d'impérieuse nécessité n'apparaissait à personne. M. Tardieu avait trouvé pour définir ces groupements, un mot admirable : « les ordres mendiants de la démocratie ». Ils ont failli mettre en péril le régime lui-même et telle est leur influence – qu'on ne touche qu'avec beaucoup de soin aux avantages acquis par eux. Il faut toute la notion du péril du moment présent, toute l'énergie et tout le désintéressement de M. Doumergue pour apporter quelques timides modifications aux lois votées.

En enlevant aux Chambres le droit de proposer les dépenses, on assure les finances contre de nouvelles et éventuelles saignées et on met les députés à l'abri de nouvelles pressions.

IV – Les fonctionnaires de l'Etat

Reste la délicate question des fonctionnaires.

Eux seuls, semblent avoir témoigné d'une violente indignation contre le discours de M. Doumergue. Ils sont assez nombreux, assez fortement organisés, pour pouvoir, avec le sabre de Joseph Prudhomme, servir l'Etat, et au besoin le combattre. Depuis une dizaine d'années, l'Etat avait abdicqué devant eux quelques-unes de ses prérogatives essentielles.

On a parlé des rois fainéants et des leudes de Soi-sons. Chaque grève, chaque protestation était l'occasion d'un nouveau succès pour les fonctionnaires syndiqués. Les instituteurs surtout ont rendu la vie impossible à tous les Gouvernements et leur dernière attitude, consistant à ne pas répondre aux questions posées par le Ministère de l'Instruction publique, n'a pas fini de susciter des commentaires.

Arrivera-t-on, après quinze ans de laisser-aller à instaurer des méthodes nouvelles ? Arrivera-t-on à reprendre toute l'autorité morcelée et écartelée entre les syndicats de fonctionnaires et le Gouvernement ? La récente attitude des fonctionnaires nous prouve que la chose n'est pas facile.

Pour cela, aussi, il ne s'agit pas uniquement de modifier un texte ou une jurisprudence. Il y a tout un courant à remonter, des faiblesses et des abandons à combattre.

Enfin, la question des fonctionnaires en France pose un problème d'ordre social fort délicat. Ils ont pour eux le nombre, l'influence, la force ; ils peuvent attendre. Mais les prochaines consultations électorales pourraient se ressentir des mesures adoptées aujourd'hui.

On peut être sûr qu'ils résisteront. Et ils auront tort. Ils constituent aujourd'hui une véritable féodalité. S'ils ne savent pas se plier aux disciplines indispensables à leur existence,

surtout par ces temps de crise ou paysans, ouvriers et bourgeois envient leur sort et ne leur ménagent pas les critiques, ils risquent d'être emportés par la tourmente.